

07 juin 2007

Transfert du programme d'aide aux résidences de musiques actuelles

Depuis le 1^{er} janvier 2007, le dispositif d'aide aux **résidences de musiques actuelles**, jusqu'alors mis en œuvre par le Ministère de la Culture et de la Communication (Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles), est transféré au CNV avec l'enveloppe budgétaire annuelle correspondante (518 000 euros).

Ce **dispositif d'aide** a pour vocation de soutenir des projets de création et de recherche qui réunissent à la fois un artiste, un projet artistique, un entrepreneur titulaire de la licence 2 (« producteur de spectacle ou organisateur de tournées ») et un lieu d'accueil.

Une **résidence** se définit par l'accueil d'artistes par un établissement pour une durée qui dépasse celle de la présentation de l'œuvre ou du spectacle. Elle a pour objectif de développer un projet artistique de création d'un nouveau spectacle, accompagné d'un projet culturel, sur la base d'actions de sensibilisation et de formation. La résidence prend également en compte la diffusion ultérieure du spectacle.

Sous l'intitulé de « **musiques actuelles** », le dispositif concerne la chanson, les variétés, le jazz, les musiques improvisées, les musiques amplifiées telles que rock, rap ou électro, les musiques traditionnelles et les musiques du monde.

Pour gérer ce programme une **commission spécifique** a été constituée. Elle se réunira à l'occasion de **deux sessions pour l'année 2007** : le mardi 12 juin et le mardi 13 novembre.

L'aide par projet, dont le montant sera variable, ne pourra excéder 22 500 euros et sera attribuée à la structure exploitant le lieu qui accueille la résidence.

Le CNV recommande vivement aux exploitants de lieux d'accueil et aux producteurs qui envisagent de solliciter une aide de vérifier dès à présent qu'ils remplissent bien les conditions de recevabilité administrative, notamment en s'affiliant au CNV (conditions sur le site www.cnv.fr rubrique « l'affiliation »).

Les contacts internes au CNV pour ce programme sont :

Irène Casteig : 01 56 69 11 47 / irene.casteig@cnv.fr ; Nathalie Kuhn : 01 56 69 11 41 / nathalie.kuhn@cnv.fr / Laëtitia Coquelin : 01 56 69 11 38 / laetitia.coquelin@cnv.fr

Toutes les informations utiles sur ce programme sont accessibles via : www.cnv.fr rubrique « Les aides »

Pour plus d'informations :

Service communication : Frédéric Rosenthal : 01 56 69 11 40
frederic.rosenthal@cnv.fr / fax : 01 53 75 42 61 / <http://www.cnv.fr>